

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2017 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON**

Conseillers

En exercice	18	L'an deux mille sept, le 12 juin,
Présents	15	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	17	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	03	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de juin.

Date de convocation : 07/06/2017

Présents : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme M.J. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. J.L. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

Excusés : M. Y. BARTHOD (procuration à M. P. DEJARDIN), M. J.L. DUFFAIT (procuration à M. R. BINETRUY), M. D. SCHALLER.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme P. JOUFFRAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20170612-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mai 2017

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2017. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170612-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
06/06/2017	BERSOT SA (Besançon)	1 311.00 €	Intervention sur la hotte de la salle de Derrière-le-Mont (remboursé par le Foyer de Derrière-le-Mont)
09/06/2017	BERSOT SA (Besançon)	66.80 €	Vaisselle complémentaire pour l'accueil de loisirs (remboursé par Familles Rurales)
09/06/2017	BERSOT SA (Besançon)	367.17 €	Vaisselle complémentaire pour l'accueil de loisirs suite à la hausse des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire
09/06/2017	BERSOT SA (Besançon)	187.50 €	Coupe pain pour l'accueil de loisirs et passoire inox pour la salle des fêtes

20170612-03 Décisions Modificative 01 Budget Communal 2017 – Mouvements de crédits

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie a demandé à la municipalité d'effectuer des opérations d'ordre en recette d'investissement afin de régulariser les aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales dans le dossier de création d'un multi accueil et d'un accueil de loisirs.

La CAF du Doubs a accordé des aides financières pour un montant total de 596 250,00 € selon les modalités suivantes :

- Multi accueil :
 - Subvention fonds locaux : 66 000,00 €
 - Subventions fonds nationaux : 198 250,00 €
 - Prêt : 132 000,00 €

- Accueil de loisirs :
Subvention : 67 000,00 €
Prêt : 133 000,00 €

L'ensemble des sommes a été encaissé entre 2014 et 2017 à l'article 1328 Autres subventions d'équipement.

Madame la trésorière de Morteau signale que l'encaissement des prêts à l'article 1328 est une erreur comptable. Il faut reprendre les sommes pour un montant total de 265 000,00 € et les transférer à l'article 16818/041 Emprunts et dettes – autres prêteurs.

Pour cela, elle propose les écritures d'ordre comptables suivantes :

- Dépenses d'investissement : augmentation des crédits au 1328/041 de 265 000,00 €
- Recettes d'investissement : augmentation des crédits au 16818/041 de 265 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la décision modificative n°01 au Budget Communal 2017 tel que présenté ci-dessus.

20170612-04 Planning de validation du Plan Local d'Urbanisme

Madame Marie-Jo KACZMAR fait part au Conseil Municipal du calendrier à venir pour finir de valider le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui est l'aboutissement de la révision du Plan d'Occupation des Sols engagée depuis le 31 août 2011.

Les grandes étapes à venir sont les suivantes :

10 juin 2017	Mise à disposition de la municipalité et de Maître GIRE, avocat, du dossier projet arrêté du PLU Retours attendus pour le 23 juin
03 juillet 2017	Délibération du Conseil Municipal adoptant le projet arrêté du PLU
Juillet 2017	Transmission du projet arrêté aux services de l'Etat et publics associés. La liste sera établie par Me GIRE Délai de retour de 3 mois
Juillet 2017	Commande de l'enquête publique par la Préfecture du Doubs (publicité, désignation du commissaire enquêteur, arrêtés préfectoraux...)
Novembre 2017	Enquête publique sur le projet arrêté du PLU de Montlebon Durée minimum de 30 jours
Décembre 2017	Rapport du commissaire enquêteur Prise en compte des remarques qui auront été formulées
Janvier 2018	Adoption définitive du projet de Plan Local d'Urbanisme de Montlebon

Arrivée de Monsieur Patrick ANDRE à 20h32.

20170612-05 Nouvelle proposition d'achat de la parcelle 27 au lotissement Champ Prouvet

Madame le Maire rappelle que lors de la précédente séance du Conseil Municipal, il avait été décidé de proposer la vente de la parcelle 27 au lotissement Champ Prouvet au prix de 145 € / m² au lieu de 165 € / m² tel que fixé initialement à la création du lotissement.

Les acquéreurs potentiels qui avaient fait une première offre aux alentours de 100 € / m², ont été informés du nouveau prix. A leur tour, par courrier en date du 22 mai 2017, ils proposent à la municipalité d'acheter la parcelle au prix de 130 € / m².

Le Conseil Municipal débat des conditions de vente de la parcelle 27, dernière parcelle non réservée du lotissement et dont la configuration topographique est la plus complexe. Il est notamment fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de drainage au niveau de cette parcelle. Ils sont à réaliser avant construction, afin d'éviter d'autres problèmes plus coûteux dans l'avenir.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la nouvelle offre selon les caractéristiques suivantes :

- Parcelle 27 : 702 m² à 130 € / m² - Acquéreur : M. Henri LAVERDURE et Mme Marine POURCELOT
- Prix de vente : 91 260,00 € dont 18 252,00 € de TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 14 voix pour :

- DONNE son accord pour réaliser la vente de la parcelle 27 tel que décrit précédemment.

- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- DIT qu'en cas de renonciation des acquéreurs actuels, le prix de la parcelle 27 reste fixé à 130 € / m².
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à la vente.

20170612-06 Demande de caution de la société Néolia pour la construction du bâtiment au lotissement Champ Prouvet

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans un courrier du 22 mai 2017, la société NEOLIA, acquéreuse de la parcelle 15 au lotissement Champ Prouvet, demande à la mairie de Montlebon de se porter garante de leurs constructions selon les informations suivantes :

- Réalisation de 9 logements PLUS et de 5 logements PLAI
- Coût estimé des constructions : 1 449 667,00 €
- Prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :
 - Emprunt PLUS de 385 622,00 €
 - Emprunt PLAI de 386 694,00 €
 - Emprunt PLUS foncier de 93 690,00 €
 - Emprunt PLAI Foncier de 52 028,00 €

Les prêts doivent être cautionnés par une collectivité territoriale

- 1^{ère} demande faite au Conseil Départemental du Doubs pour 642 623,80€ (70 %)
 - Mise à disposition de deux logements au Conseil Départemental
- 2^{ème} demande adressée à la commune de Montlebon pour 275 410,20 € (30 %)
 - Mise à disposition d'un logement à la municipalité

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- NE DONNE PAS son accord pour se porter caution de la construction de la société Néolia au lotissement Champ Prouvet.
- RAPPELLE que par délibération du 08 mars 2014, la société Néolia a bénéficié d'un prix d'achat du terrain à 1 € / m² au lieu de 80 € / m², soit un gain financier pour la société de 109 573,00 € pour une parcelle de 1 387 m².

20170612-07 Demande de dégrèvement de facture d'eau

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite par écrit le 24 mai 2017, de Monsieur Sükrü SAHIN, résidant 17 rue du Champ Prouvet à Montlebon. Suite à un constat avec les services techniques municipaux, d'une fuite d'eau après compteur due à une installation défectueuse au moment de la construction de l'habitation, le relevé d'index intermédiaire montre une consommation bien supérieure à la normale (426 m3 au lieu de 90 m3).

Le propriétaire sollicite la municipalité pour une remise partielle de sa facture d'eau. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 11 janvier 2016, une délibération a été prise pour mettre en place une règle communale sur les demandes de dégrèvement de facture d'eau :

- Il est accordé un dégrèvement d'eau par habitation sur justificatif.
- Le dégrèvement accordé doit ramener la facture à un volume raisonnable de consommation d'eau pour le même foyer ou pour un foyer équivalent.

Arrivée de Nathalie LIMOGES à 21h15.

De ce fait, le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 14 voix pour :

- ACCEPTE qu'un dégrèvement de facture d'eau soit accordé au propriétaire de l'habitation sise 17 rue du Champ Prouvet.
- DIT que le service administratif en charge de la facturation, fera le dégrèvement sur la facture d'eau du deuxième semestre 2017.

20170612-08 Choix du prestataire pour l'acquisition d'un compteur énergie à la chaufferie bois

Monsieur Régis BINETRUY informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation pour l'acquisition d'un compteur énergie à la chaufferie bois centralisée. Le cahier des charges a été préparé par le cabinet BET BELLUCCI qui a fait partie du groupement de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de l'enfance et de la chaufferie.

Cinq sociétés ont été consultées par courrier le 09 mai 2017. Deux d'entre elles ont fait une offre :

- GERMANN Yves (Pierrefontaine-les-Varans) : 3 398,00 € HT, soit 4 077,60 € TTC
- L'Atelier du Chauffage (Morteau) : 4704,45 € HT, soit 5 645,34 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'acquisition et l'installation d'un compteur énergie à la chaufferie bois auprès de la société GERMANN Yves, pour un montant de 3 398,00 € HT, soit 4077,60 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.

20170612-09 Goudronnage du chemin du Seignolet

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux travaux de la Communauté de Communes du Val de Morteau au Gardot pour le bâtiment d'accueil, un volume important de pierres a été mis à disposition de la commune de Montlebon. Ces pierres ont permis de combler des trous sur le chemin du Seignolet qui jouxte le chantier communautaire.

Madame le Maire, après consultation des services techniques municipaux, propose au Conseil Municipal que le chemin soit goudronné, afin de maintenir en place le remblai installé. Deux solutions sont proposées :

- Préparation par les services techniques et goudronnage par la société GP ROUTES : estimation à 8 870,00 € HT
- Travaux effectuer en totalité en régie par les services techniques municipaux : estimation à 5 877,00 € HT

Le Conseil Municipal débat sur l'opportunité d'effectuer ces travaux. La mise à disposition des pierres par la Communauté de Communes du Val de Morteau ayant été une opportunité récente, le montant des travaux n'a pas été prévu dans le Budget Communal 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix contre, 8 abstention et 3 voix pour :

- NE DONNE PAS son accord pour réaliser les travaux de goudronnage sur le chemin du Seignolet.

20170612-10 Plan de financement pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif au groupe scolaire

Monsieur Fabien BEZ informe le Conseil Municipal que des informations ont été prises auprès de sociétés pour l'acquisition d'un troisième vidéoprojecteur interactif au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud. L'achat comprend :

- un vidéoprojecteur interactif, un ordinateur portable et une paire d'enceinte
- un tableau blanc triptyque et le logiciel ActivInspire
- une solution murale pour le tableau blanc et le vidéoprojecteur
- le câblage nécessaire, la livraison et l'installation

Aux vues des propositions, M. BEZ propose d'établir un dossier de demande de DETR auprès de la Préfecture sur la base d'un montant maximum de 3 500,00 € HT et de solliciter à ce titre, une aide financière représentant 35 % du montant total de l'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'ENGAGE à financer l'acquisition d'un troisième vidéoprojecteur interactif pour le groupe scolaire Jules Vermot-Gaud pour un montant maximum de 3 500,00 € HT.
- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
DETR : 1 225,00 € et Fonds propres : 2 275,00 €
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR.
- S'ENGAGE à effectuer l'achat dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de la subvention.

20170612-11 Report et annulation de la délibération du 13/12/2016 relative à l'acquisition d'une classe numérique mobile

Madame le Maire explique que la délibération 20161121-05 relative au choix du prestataire pour l'acquisition d'une classe numérique mobile est à annuler et à reprendre pour la raison suivante :

- Le choix du prestataire ne se décide qu'après la notification de dossier complet par la Préfecture du Doubs.
- La délibération à fournir dans le dossier de DETR ne doit porter que sur le plan de financement du projet.

Cette décision fait suite à l'interpellation des services de la Préfecture sur le dossier de demande de DETR qui leur est parvenu le 11 mai 2017 et d'un courrier de leur part en date du 29 mai dernier informant la municipalité du rejet du dossier pour les motifs exposés ci-dessus.

Madame le Maire certifie qu'à ce jour aucune entreprise n'est informée du résultat et qu'aucune commande n'a été signée.

Après contact avec les services concernés, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'annulation de la délibération 20161121-05 du 13 décembre 2016 et de prendre une nouvelle délibération conforme aux demandes des services de l'Etat.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170612-12 Plan de financement pour l'acquisition d'une classe numérique mobile au groupe scolaire

Monsieur Fabien BEZ propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'une classe numérique mobile au groupe scolaire. Il explique qu'il s'agit d'un pack informatique composé notamment d'un chariot de transport, 12 ordinateurs élèves, un ordinateur enseignant et d'un serveur de gestion. A cela s'ajoute un onduleur, l'installation et le paramétrage avec les logiciels, la formation des utilisateurs, et une maintenance annuelle.

Aux vues des propositions, M. BEZ propose d'établir un dossier de demande de DETR auprès de la Préfecture sur la base d'un montant maximum de 9 203,00 € HT et de solliciter à ce titre, une aide financière représentant 35 % du montant total de l'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'ENGAGE à financer l'acquisition d'une classe numérique mobile pour le groupe scolaire Jules Vermot-Gaud pour un montant maximum de 9 203,00 € HT.
- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
DETR : 3 221,00 € et Fonds propres : 5 982,00 €
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR.
- S'ENGAGE à effectuer l'achat dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de la subvention.

20170612-13 Divers

Madame le Maire fait le point sur l'arrivée des gens du voyage rue de la Sablière et sur la procédure enclenchée depuis ce jour auprès des services de la Préfecture du Doubs.

Départ de Monsieur Jean GARREAU.

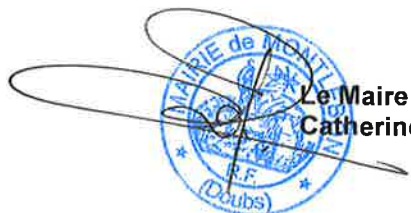
Elle informe d'invitations diverses :

- Samedi 17 juin : Finales Foot du District 2016/2017 - 9h30 (terrain synthétique Montlebon)
- Samedi 24 juin : Soirée ciné-débat « Qu'est-ce qu'on attend ? » organisée par le collectif SEVE - 20h30 (à l'Atalante à Morteau)
- Dimanche 25 juin : DS Cup de golf à partir de 14h (Golf de Pontarlier aux Etraches)
- Vendredi 30 juin : inauguration de l'exposition « L'absinthe Pernod Fils, une aventure industrielle » - 18h (musée municipal de Pontarlier)

20170612-14 Prochain Conseil Municipal

Madame le Maire informe que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera lundi 03 juillet 2017 à 20h15.

La séance est levée à 22h30.


Le Maire
Catherine ROGNON